

Quorum: 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts

EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 🖔

VOTES .

-Pour : 8

-Abstentions:

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 08 décembre 2021

Décision n°21CA-031

Objet : Tarifs Assistance et Guide des Redevances Aéronautiques 2022

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE » REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)

VU les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »

VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.

Vu la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 21CA-017 du 01/09/2021 relative à la nomination de la Présidente de l'EPMNL.

VU le code général des collectivités territoriales

Préambule:

Le niveau de trafic généré depuis quelques années sur l'aéroport fait que l'EPMNL n'est plus tenu de réunir la commission consultative économique (COCOECO).

La révision des tarifs se traduit par une mise à jour des catalogues des tarifs d'assistance et de redevances aéronautiques.

Cette année les revalorisations portent uniquement sur les prestations liées aux vols privés (particulièrement les vols hors ouvertures de l'aéroport) et visent à sécuriser l'établissement contre les annulations tardives.

ARTICLE 1:

De valider les tarifs de l'Assistance et du guide des Redevances Aéronautiques

2022 en annexes

ARTICLE 2:

Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige

relatif à l'application de la présente décision,

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine» est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA PRESIDENTE Brigitte TORLOTING